



L'ÉTAT À VOS CÔTÉS

Guide des dispositifs pour les maires

Sommaire

<u>Ingénierie sur mesure</u>	<u>4</u>
<u>Transition écologique et résilience</u>	<u>6</u>
<u>Développement économique et emploi</u>	<u>7</u>
<u>Accès au numérique et aux services publics</u>	<u>9</u>
<u>Redynamisation commerciale et artisanale</u>	<u>11</u>
<u>Jeunesse, éducation et sports</u>	<u>12</u>
<u>Culture, patrimoine et tourisme</u>	<u>13</u>
<u>Cadre de vie, logement et habitat</u>	<u>14</u>
<u>Participation et engagement citoyen</u>	<u>15</u>
<u>Europe</u>	<u>16</u>
<u>Production de connaissances</u>	<u>17</u>
<u>Les programmes territorialisés de l'ANCT</u>	<u>18</u>
<u>Ressources mises à disposition</u>	<u>19</u>
<u>Contacts</u>	<u>20</u>

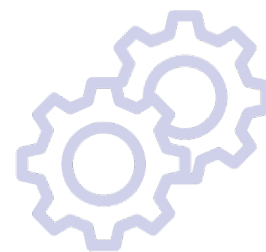


Dispositif
France Ruralités



Dispositif
Politique de la ville

Ingénierie sur mesure



Ingénierie sur mesure

Vous vous interrogez sur l'opportunité, la faisabilité technique, la programmation, les délais et la faisabilité financière ?

Vous avez un bâtiment, une friche ou un espace dont vous ne savez pas quoi faire ?

Vous cherchez à fédérer des acteurs locaux, créer des partenariats ?

Vous souhaitez mieux travailler avec les communes voisines, l'intercommunalité, le PETR ?

Vous avez plusieurs projets, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Vous avez besoin de mieux connaître votre territoire ?

Vous avez un projet : musée, maison intergénérationnelle, aménagement de place, commerce..., mais vous êtes bloqué ?

Vous voulez associer votre population à vos projets, mais ne savez pas comment faire ?

L'ANCT accompagne les collectivités territoriales et leurs groupements pour concevoir, définir et mettre en œuvre leurs projets.

Elle agit dans de nombreux domaines qui vont de l'accès aux services publics au développement économique en passant par la transition écologique, le numérique... Pour cela, elle propose une approche sur mesure, par projet, en fonction de vos besoins.

Cet accompagnement ne s'inscrit pas en concurrence avec les structures d'ingénierie locales existantes, mais est activé en complémentarité lorsque celles-ci ne peuvent pas répondre aux besoins.

Les projets sont suivis au niveau local par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, ainsi que ses équipes, et en relation avec les chargés de missions territoriaux de l'Agence.

CONTACT

[ingenierie@\[nom du département\].gouv.fr](mailto:ingenierie@[nom du département].gouv.fr)

TROUVEZ LES SOLUTIONS POUR VOS PROJETS

Votre préfet de département est délégué territorial de l'ANCT.
Il vous orientera vers :

1. Les structures locales d'ingénierie

- **Agence technique départementale**
- **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- **ALEC** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat)
- **Agences d'urbanisme**
- **Autres structures locales** existantes sur le territoire (intercommunalités, Établissements publics fonciers, Pôles d'équilibre territorial et rural, Parcs naturels régionaux...)



2. L'ingénierie sur mesure via l'ANCT et ses partenaires

Si aucune solution locale n'est en mesure de vous accompagner, l'ANCT et ses équipes peuvent vous proposer un « **accompagnement sur mesure** ».

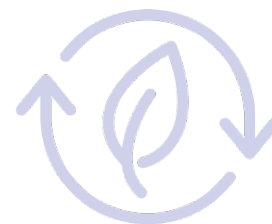
En savoir plus

Retrouvez la cartographie de l'ingénierie publique territoriale de votre département :

<https://anct.gouv.fr/vous-avez-un-projet-pour-le-territoire>



Transition écologique et résilience



Commissariats de massif

Les commissariats de massif des cinq grands massifs français (Alpes, Pyrénées, Massif central, Vosges et Jura) sont pilotés par l'ANCT en lien avec les préfets coordonnateurs. Ils accompagnent le développement équilibré et durable des territoires de montagne, qui couvrent près de 30 % du territoire national. En assurant notamment le secrétariat des comités de massif, qui réunissent l'ensemble des acteurs locaux, ils coconstruisent des politiques adaptées aux spécificités des zones de montagne, notamment face au changement climatique et aux défis liés au tourisme. Par la coordination de projets, le financement d'actions et l'animation de réseaux d'acteurs, ils contribuent à préserver les patrimoines naturels et culturels tout en renforçant l'attractivité et la résilience économique de ces territoires.

Fabriques prospectives

Les Fabriques prospectives accompagnent des groupes de 4 à 8 territoires dans la conception d'actions adaptées aux transitions écologique, démographique et économique. Cette ingénierie collective s'appuie sur l'échange entre élus, entre acteurs locaux, et entre élus et partenaires nationaux de l'ANCT.

L'accompagnement, d'une durée d'un an, comprend :

- 4 journées de travail dans chaque territoire, mobilisant une vingtaine d'acteurs (collectivité, État, entreprises, associations...) pour coconstruire une vision partagée et des actions à mener immédiatement.
- 4 journées de travail au cours desquelles les élus et les partenaires nationaux enrichissent les actions locales, et définissent les conseils et les outils qui seront utiles à d'autres collectivités.

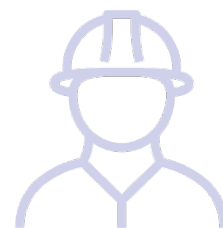
31 % des actions issues des Fabriques prospectives sont engagées par les collectivités dans les 6 mois qui suivent l'accompagnement.

Les thèmes des Fabriques prospectives varient chaque année : conciliation entre industrie et eau, adaptation au vieillissement de la population, financements innovants, accès à une alimentation durable...

Découvrez les aides de l'État au titre du Fonds vert via Aides-territoires

Pour accompagner les collectivités dans la recherche de financements, la plateforme Aides-territoires constitue un guichet unique de référence. Elle permet aux élus, aux services des collectivités et à leurs partenaires locaux d'identifier facilement les dispositifs d'aide adaptés à leurs projets. Parmi les financements accessibles, la plateforme recense notamment les aides relevant du Fonds vert, créé en 2023 pour soutenir les projets de transition écologique dans les territoires. Ce fonds peut accompagner des actions variées : renaturation des villes et villages, développement des mobilités durables, adaptation des territoires de montagne aux risques émergents, soutien aux projets industriels dans les Territoires d'industrie ou encore appui en ingénierie pour les collectivités.

Développement économique et emploi



Territoires d'industrie

Ce programme est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Les territoires d'industrie sont des intercommunalités ou bassins de vie qui présentent une forte identité et un savoir-faire industriel. Ces territoires sont soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la réindustrialisation. Soutien à l'ingénierie locale, offre en financement d'études, soutien aux investissements productifs en faveur de la transition écologique sont autant de services déployés au sein des territoires d'industrie.

Sites clés en main

Le dispositif « Sites clés en main » identifie et valorise des terrains immédiatement disponibles pour accueillir des projets industriels, rapidement, dans un cadre dé-risqué et en compatibilité avec les exigences réglementaires et environnementales. Pour les territoires, le label constitue un levier d'attractivité en facilitant l'accueil de nouvelles activités, la création d'emplois et la dynamisation économique locale. Les sites labellisés sont visibles sur le portail France Foncier+ et bénéficient d'une promotion renforcée en France et à l'international. L'objectif est ainsi d'accélérer les implantations industrielles tout en renforçant le développement et l'attractivité des territoires.

France Ruralités Revitalisation (FRR)



Les FRR visent à soutenir le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. L'objectif est de concentrer l'aide de l'État pour les entreprises créatrices d'emplois dans les zones les plus en difficulté, telles que les FRR ou les ZAFR (zones d'aide à finalité régionale).

Tiers-lieux

Les tiers-lieux, labellisés par l'État (Fabriques de territoire et Manufactures de proximité), sont des espaces ressources et productifs implantés prioritairement en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et en zones rurales. Portés par des collectivités ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), ils proposent des services hybrides : économie circulaire, inclusion numérique, culture, formation, accès aux droits, etc.

Les collectivités peuvent notamment mobiliser :

- les réseaux régionaux de tiers-lieux pour un premier niveau d'accueil, d'information, d'orientation et de mise en lien ;
- l'offre d'ingénierie de l'ANCT pour être accompagnés dans l'émergence de nouveaux projets (études d'opportunité, de faisabilité et de programmation).

Entrepreneuriat Quartiers 2030



Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, soutenu par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, est opéré par Bpifrance avec l'appui de l'ANCT. Il vise à soutenir l'activité économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour en faire des territoires d'opportunités économiques. Il repose sur trois axes : sensibiliser les habitants à l'entrepreneuriat, financer les créations et reprises d'activités, et accompagner la croissance des entreprises. Concrètement, ce programme déploie notamment des dispositifs tels que les CitésLab (agents de sensibilisation et d'accompagnement des publics), des bus et carrefours de l'entrepreneuriat (lieux d'information et d'accompagnement des publics) et des accélérateurs pour amplifier la croissance des entreprises.

Exonérations fiscales pour les entreprises



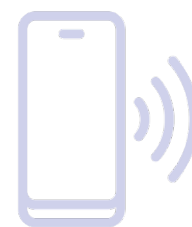
La réforme des dispositifs d'exonération fiscale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville vise à simplifier l'accès au dispositif par les entreprises créées ou reprises et à renforcer l'attractivité économique de ces territoires fragiles. Concrètement, les entreprises peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices (IR ou IS) et d'impôts locaux (CFE et TFPB) pendant 5 ans (100 %), puis pendant 3 ans de façon dégressive . Ces incitations fiscales visent les activités commerciales, artisanales et les professions de santé.

Mesure investissement



Cette mesure vise à mobiliser plus efficacement les capacités d'ingénierie et de financement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour soutenir les projets d'investissement prioritairement dans les champs du développement économique et de l'accès aux services publics de proximité essentiels. Les territoires et projets soutenus peuvent bénéficier d'accompagnement à l'ingénierie, de subventions et de prêts proposés par l'État, les opérateurs publics, notamment la Banque des territoires, l'Europe et les investisseurs privés dans une logique de partenariat public-privé.

Accès au numérique et aux services publics



France services

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il permet à chaque citoyen, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des conseillers formés et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien à moins de 20 minutes de chez lui.

CONTACT

france-services.gouv.fr

Aidants Connect

Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

Conseillers numériques

Financés en partie par l'État, les Conseillers numériques ont trois missions : accompagner les citoyens dans leurs usages numériques quotidiens, favoriser un usage critique du numérique et accompagner les citoyens vers l'autonomie dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

France Numérique Ensemble

France Numérique Ensemble constitue la feuille de route partagée entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile en faveur de l'inclusion numérique pour la période 2023-2027. L'objectif est de permettre à tous les Français de développer leur culture numérique et de diversifier, en sécurité et en confiance, les usages qu'ils ont des services numériques. Cette politique publique est territorialisée à travers la mise en place de gouvernances locales France Numérique Ensemble.

Modalités de saisine du dispositif :

Consultez la gouvernance France Numérique Ensemble sur votre territoire et accédez aux données territoriales d'inclusion numérique : inclusion-numerique.anct.gouv.fr

France Très Haut Débit (FTHD)

Ce programme vise à donner accès à tous les Français à une connectivité fixe en très haut débit (minimum 30 Mbit/s) grâce à la généralisation de la fibre optique.

Réseaux d'initiative publique (RIP)

Dans les territoires les moins denses, le programme accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans le déploiement de réseaux d'initiative publique.

France mobile

Ce programme vise à améliorer la qualité et l'extension du réseau mobile 4G afin de réduire la fracture numérique. Il met notamment en œuvre le dispositif de couverture ciblée ainsi que le dispositif 4G fixe, en lien avec le programme France Très Haut Débit (FTHD), issu de l'accord « New Deal Mobile ».

Dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile

Ce programme vise à améliorer localement la couverture mobile des territoires via un dispositif de couverture ciblée, répondant aux besoins exprimés par les territoires.

Dispositif 4G fixe du New Deal Mobile

Ce dispositif vise à proposer un accès internet fixe via une solution 4G dans les zones rurales, où les débits internet fixe sont insuffisants.

Incubateur des territoires

Un accompagnement numérique sur mesure pour les collectivités

L'Incubateur des territoires propose un soutien personnalisé aux communes de moins de 3 500 habitants et aux EPCI de moins de 15 000 habitants. Son accompagnement comprend un diagnostic des usages et besoins des collectivités, une analyse comparative de solutions numériques ainsi qu'un accès à l'outil de formation PIX Territoires. L'Incubateur développe également des services publics numériques, comme Mon Espace Collectivité, ou facilite l'accès aux outils numériques à travers la Suite territoriale. En s'inscrivant dans une logique de communs numériques, l'ANCT facilite l'émergence de partenariats et de la mutualisation, notamment avec les opérateurs publics de services numériques.



Élever le niveau de **sécurité** numérique des collectivités

.....> Pour les communes de moins de 3 500 habitants et les EPCI de moins de 15 000 habitants



Une identité numérique professionnelle

pour les agents publics et les élus locaux des collectivités



Un socle de services essentiels

proposé aux petites collectivités par l'ANCT et les OPSN des territoires



Un écosystème d'applicatifs mutualisés

opérés par l'État, les opérateurs de mutualisation et les éditeurs privés



Rendez-vous sur suiteterritoriale.anct.gouv.fr

Redynamisation commerciale et artisanale



Interventions immobilières dans le champ du développement économique

Maîtrise d'ouvrage et exploitation de centres commerciaux et artisanaux

L'ANCT peut, à défaut d'initiative privée, prendre la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières destinées à la redynamisation du commerce et de l'artisanat. Elle intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur : études préalables, conception, construction, gestion, et remise sur le marché une fois les activités pérennisées. L'ANCT gère actuellement 48 centres commerciaux et artisanaux dont elle est propriétaire en direct ou via des filiales, qui représentent un total d'environ 60 000 m². Elle possède 25 centres en propre, 19 centres sont détenus par la SCI Foncièrement Quartier (partenariat avec la CDC) et 2 autres sites sont détenus par des filiales mono-actif. Au-delà des opérations en exploitation, l'ANCT porte actuellement 25 opérations en cours de production (décisions d'investissement prises) pour un prix de revient cumulé d'environ 100 M€, dont 40 M€ déjà engagés.

Accompagnement des collectivités en conseil et expertise dans le cadre d'interventions immobilières commerciales

L'ANCT peut accompagner les collectivités locales ou leurs opérateurs par du conseil et de l'expertise sans nécessairement que cela conduise à des investissements immobiliers de la part de l'Agence.

Les fonds de reconquête commerciale

Fonds de restructuration des locaux d'activité (FRLA)

Cette aide subventionne les projets de requalification de locaux d'activités portés par des opérateurs immobiliers publics ou privés ainsi que les collectivités de moins de 20 000 habitants, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les communes Action cœur de ville, Petites villes de demain et Villages d'avenir, ainsi que dans les communes en FRR ou en ZAFR.

Modalité de saisine : dépôt des candidatures sur fondscommerce.anct.gouv.fr

Fonds de soutien au commerce rural

Ce fonds soutient la mise en œuvre de projets de création de commerces multi-services sédentaires ou ambulants dans des communes rurales qui en sont dépourvues.

Modalité de saisine : dépôt des candidatures sur fondscommerce.anct.gouv.fr

Plan de transformation des zones commerciales

Démarche expérimentale de transformation environnementale des zones commerciales périurbaines. Cette démarche vise à soutenir la transformation de zones commerciales via un accompagnement en ingénierie (études préalables et conduite de projet) ou des subventions de déficit.

Aucun appel à candidatures en cours.

Jeunesse, éducation et sports



Cités éducatives



Le dispositif vise à coordonner la prise en charge éducative des enfants et des jeunes vivant dans les quartiers prioritaires depuis leur plus jeune âge et jusqu'à leur insertion professionnelle. Cette démarche consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs (parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants) autour d'enjeux éducatifs partagés.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin.

Cordées de la réussite



L'objectif de ce dispositif est de faciliter et d'encourager l'accès à l'enseignement supérieur des élèves issus de milieux sociaux modestes.

Un tutorat par des étudiants bénévoles est proposé aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils bénéficient ainsi d'un accompagnement individuel et collectif dans leur choix d'orientation.

Programme de réussite éducative



Ce programme vise à proposer à des jeunes en difficulté un parcours de réussite éducative et scolaire. Celui-ci se concrétise par la mise en place d'actions conduites hors temps scolaire et dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative. Elles répondent à des besoins de l'enfant identifiés par un référent : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs.

Quartiers d'été



Dans le cadre des programmations départementales pilotées par les préfetures, les collectivités peuvent proposer des activités à destination des habitants des quartiers pendant les périodes de vacances scolaires. Une exigence particulière est portée aux projets permettant la participation des jeunes filles et des femmes aux actions proposées (sous réserve des orientations 2026 du ministre de la Ville et du Logement).

Explore l'Europe



Le ministère de la Ville et du Logement, et l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) soutiennent à parts égales le financement de l'appel à candidatures Explore l'Europe afin de favoriser le départ en vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Portés par des associations ou des collectivités territoriales, les séjours peuvent être organisés en France ou dans un autre pays de l'Union européenne.

Piloté par l'ANCT, cet appel à candidatures est déployé localement par les préfetures et les DREETS.

Mesures de France Ruralités



Territoires éducatifs ruraux (TER)

(Ministère de l'Éducation nationale)

Les Territoires éducatifs ruraux sont des réseaux de coopération constitués localement, autour de l'école. Les alliances éducatives créées sur ces territoires grâce au programme visent à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Internats d'excellence

(Ministère de l'Éducation nationale)

Les internats d'excellence sont des collèges et lycées au sein desquels vivent les élèves. Les internes de ces structures bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé ainsi que d'activités sportives et culturelles. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la DASEN de votre département.

Culture, patrimoine et tourisme



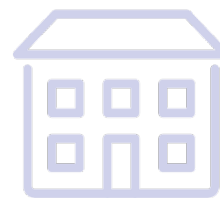
Mesure de France Ruralités



Soutien aux cinémas itinérants

L'objectif de ce dispositif est d'organiser des projections cinématographiques de manière régulière, accompagnées par des animations (avant-premières, débats, etc.).

Cadre de vie, logement et habitat



Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique

(ANCT, Anah, ADEME, Action logement, USH, Banque des territoires et autres)



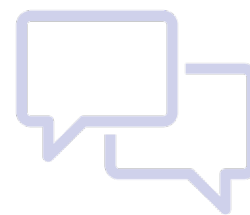
Ce programme agit en faveur du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires en soutenant les collectivités territoriales qui portent des projets locaux dans les domaines du renouvellement urbain, du logement, de la mobilité et de la tranquillité publique. Il vise à accompagner le réseau de l'État local dans le déploiement de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui constitue un levier efficace pour assurer une amélioration du cadre de vie dans les QPV. En partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat, le programme propose des outils aux acteurs concernés pour mettre en œuvre ce dispositif. Enfin, il soutient des projets portés par des associations nationales autour des enjeux de transitions, d'habitat et d'accessibilité à l'alimentation.

Contrats de ville



Les contrats de ville sont signés entre l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires. Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Participation et engagement citoyen



Territoires d'engagement

Territoires d'engagement propose aux collectivités qui souhaitent associer davantage les habitants et les acteurs locaux à la vie et aux projets de leur territoire, un accompagnement pragmatique et progressif, adapté aux réalités du territoire, qui repose sur deux principes clés :

- Permettre aux élus, aux agents et aux habitants d'expérimenter de nouvelles approches de participation autour d'un projet concret ;
- Développer de nouveaux savoir-faire locaux de coopération par l'acquisition de nouvelles compétences.

Territoires d'engagement propose trois offres de services, qui misent sur la coopération et l'engagement citoyen :

- **Les parcours d'accompagnement** s'adressent aux collectivités qui souhaitent renforcer les coopérations avec les habitants et les acteurs locaux sur un projet ou soutenir l'équipe en charge de l'implication citoyenne au sein de la collectivité.

- **Les projets partagés** s'adressent aux collectivités qui souhaitent participer à une démarche collective pour expérimenter de nouvelles façons de mobiliser des habitants autour d'une thématique spécifique et commune.

- **La communauté Territoires d'engagement** s'adresse à tous les élus et agents qui souhaitent s'informer, partager et apprendre sur les façons concrètes de mobiliser des habitants et des parties prenantes, dans de nouvelles formes de coopération territoriale.

Soutien à la vie associative de la politique de la ville



Le ministère de la Ville et du Logement soutient des projets portés par diverses structures dont des associations têtes de réseau qui œuvrent en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), à travers des campagnes de subvention. Au niveau national, ces financements accompagnent l'animation et la qualification des acteurs de terrain, ainsi que des projets d'envergure nationale au bénéfice des habitants des QPV. Les dossiers de subvention de la Politique de la ville sont déposés par les porteurs sur la plateforme Dauphin, qui centralise et dématérialise toutes les demandes de financement. Cette dernière permet un dépôt unique, accessible à l'ensemble des partenaires des contrats de ville, et facilite la coordination entre les cofinanceurs, l'instruction ainsi que le suivi global des subventions accordées.

Médiation sociale



Les associations sont des partenaires essentiels de l'action publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). L'ANCT les accompagne dans leur structuration et le développement de leurs projets. Elle anime la mise en œuvre de dispositifs relevant de leur fonction employeur auprès des professionnels de la politique de la ville et met à disposition des outils pour leur accompagnement. Elle développe aussi un processus de subventionnement et un système de gestion informatique intégré.

Adultes-relais

Les adultes-relais sont des habitants des quartiers qui agissent comme médiateurs de proximité, principalement au sein d'associations. En facilitant le dialogue entre habitants, institutions et acteurs locaux, ils renforcent le lien social et accompagnent les publics les plus fragiles, notamment les jeunes. L'ANCT propose des outils pour les accompagner et renforcer leur professionnalisation.

Postes FONJEP

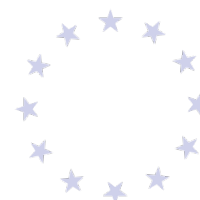
Ces aides soutiennent l'emploi d'un salarié qualifié et contribuent au développement d'associations de proximité qui œuvrent dans les QPV et pour leurs habitants.

Soutien à la vie associative dans les territoires ruraux



Le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation soutient des associations nationales dont les projets innovants renforcent la cohésion, le développement économique et la mise en réseau des territoires ruraux et transfrontaliers, en lien avec France Ruralités solutions. Les initiatives financées, déployées sur au moins deux régions, doivent produire des résultats concrets et évaluables, en articulation avec les programmes de l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, Villages d'avenir, etc.). Les subventions portent sur des actions annuelles. L'appel à partenariat a lieu une fois par an.

Europe



Politique de cohésion européenne

L'ANCT est l'autorité nationale de coordination des fonds européens qui financent les projets de cohésion. À ce titre, elle informe les collectivités sur les opportunités de financements européens et les projets déjà financés sur le site : www.europe-en-france.gouv.fr

Production de connaissances



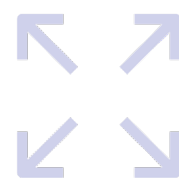
Observatoire des territoires et Observatoire national de la politique de la ville

Animés par l'ANCT, ces observatoires rassemblent, analysent et diffusent les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement, du développement des territoires et de la politique de la ville. Ils animent des programmes d'études, de prospective et d'évaluation et publient régulièrement des rapports et des analyses spatiales. Ils mettent à disposition la cartographie interactive et de nombreuses données statistiques à différentes échelles.

Bulletin de veille

Envoyé par mail tous les quinze jours, le bulletin « Veille & Territoires » propose une sélection des ressources les plus récentes sur la cohésion des territoires. Les ressources sont organisées par thématiques et accessibles par des liens cliquables. 50 % des lecteurs sont des collectivités ou des services déconcentrés.

Les programmes territorialisés de l'ANCT



Action cœur de ville

Ce programme a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. Il vise à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, aux entrées de villes et aux quartiers de gares.

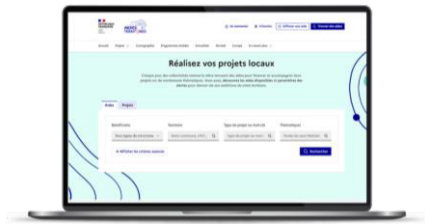
Petites villes de demain

Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus locaux et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité. L'objectif est de bâtir et concrétiser les projets de territoire des élus sur la durée de leur mandat, soit jusqu'en 2026. Le programme vient soutenir et faciliter les initiatives des collectivités pour offrir aux territoires des cadres de vie attractifs et dynamiques. Le club PVD offre un accès privilégié à un soutien en ingénierie et aux dispositifs proposés par ses partenaires. En 2025, la publication du rapport d'évaluation nationale met en avant des indices positifs et encourageants en matière d'amélioration du cadre de vie et de renforcement des trajectoires écologiques des PVD.

Villages d'avenir

Le programme Villages d'avenir offre aux communes rurales de moins de 3 500 habitants en Hexagone et moins de 6 000 habitants aux Antilles et en Guyane un accompagnement stratégique et opérationnel pour concrétiser leurs projets de développement. Grâce à des chefs de projet dédiés, présents dans chaque département, les communes bénéficient d'un appui sur mesure, adapté aux spécificités de chaque territoire. Cet accompagnement touche des domaines variés, tels que la transition écologique, le tourisme durable et l'amélioration des services de proximité. Villages d'avenir vise à renforcer la vitalité et la résilience des territoires ruraux tout en développant l'autonomie des équipes locales dans la gestion de leurs projets.

RESSOURCES MISES À DISPOSITION



**Plateforme
Aides-territoires**
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



**Guide
France Ruralités**
<https://anct.gouv.fr/ressources/publications/guide-france-ruralites-destination-des-elus>



**Guide
Numérique pour les élus**
[Publication à venir sur anct.gouv.fr](https://anct.gouv.fr)



**Plateforme
Acteurs de la politique
de la ville**
<https://acteurs.lagrandeequipe.fr/>





L'ÉTAT À VOS CÔTÉS

Le préfet de votre département
est délégué territorial de l'ANCT.
Avec ses équipes (sous-préfets et services
de l'État), il se tient à votre disposition
pour vous aider dans vos projets.

Contactez directement
les équipes par e-mail :
[ingenierie@\[nom du département\].gouv.fr](mailto:ingenierie@[nom du département].gouv.fr)
info@anct.gouv.fr